



REGLEMENT DE LA PRENATIONALE
ILE DE FRANCE
Version au 03-09-2024

Préambule :

Pour tout point de règlement non précisé dans le règlement de la Prénationale Ile de France, c'est le règlement fédéral qui s'applique.

Dates du championnat 2025 : 27 avril, 4, 11, 18 et 25 mai.

Organisation des compétitions

Article 1 : liste des compétitions

- la Prénationale Ile de France dames
- la Prénationale Ile de France messieurs

Article 2 : organisation

La commission senior Ile de France est en charge de l'organisation des compétitions.

2-1

- La commission arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules.
- Les comités sont chargés de communiquer à la commission la liste des équipes qualifiées pour la Prénationale à l'issue des championnats départementaux.
- La commission procède au remplacement d'une équipe ne s'étant pas engagée ou dont l'engagement a été refusé.
- Le retrait d'une équipe avant la diffusion des poules l'année N entraîne la rétrogradation de cette équipe en championnat départemental l'année N+1.

2-2

- Classement des joueurs à prendre en compte :
 - o Le classement des joueurs à prendre en compte dans une composition d'équipe doit suivre la hiérarchie des classements de tennis en simple, de telle sorte que le meilleur classé évolue en simple 1 et le moins bien classé en dernière position de simple. En double l'équipe la plus forte (cumul des classements de double) doit toujours être placée en double 1.
 - o Le classement des joueurs à prendre en compte est toujours le classement du joueur au jour de la rencontre. Par conséquent, les classements des joueurs seront actualisés lors de chaque parution de classement mensuel. Il est de la responsabilité du joueur ou de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe.

2-3

- Chaque équipe rencontre une seule fois toutes les équipes de sa poule.

- En cas de forfait d'une équipe dont la commission a connaissance au plus tard un mois avant le début de la compétition, elle peut modifier le calendrier ou la composition de la poule où cette équipe figurait si elle le juge utile à l'équilibre et à la bonne organisation de la compétition.

2-4

- La commission régionale d'arbitrage désignera un juge-arbitre pour chaque rencontre de Prénationale. Le juge-arbitre ne peut pas être licencié dans un des deux clubs concernés par la rencontre.

Article 3 : nombre d'équipes engagées

- Un club ne pourra avoir plus de 2 équipes dans la Prénationale féminine et 2 équipes dans la Prénationale masculine.

Article 4 : engagement des équipes

- Les clubs devront confirmer **entre le 10 septembre et le 2 octobre 2024, sur ADOC**, la participation de leur équipe à la compétition.
- Les clubs devront s'acquitter du droit d'engagement fixé par la Ligue.
- Les clubs devront remplir les fiches équipes dans les délais fixés par la commission, **soit du 5 au 16 mars 2025 pour cette saison**.
- Toute équipe se retirant du championnat après s'y être engagée s'expose à une sanction pouvant être financière dont le montant est fixé par la commission senior Ile de France.

Article 5 : engagement d'une équipe 1 en Prénationale

- Le club doit communiquer à l'organisateur, dans les délais fixés par la commission senior, une liste d'exactly 10 joueurs. Ces joueurs doivent être régulièrement qualifiés.
- La participation à cette compétition est interdite à tout joueur ne figurant pas sur la liste.
- Cette liste ne peut comporter qu'un maximum de 3 joueurs ayant le statut de NVEQ.
- Les 4 meilleurs joueurs de cette liste susceptibles d'être alignés simultanément dans l'équipe seront considérés comme joueurs « brûlés » et **ne pourront pas jouer dans une équipe inférieure en championnat régional ni en championnat départemental**.
- Au moins 2 joueurs JIFF devront figurer sur la feuille de match en tant que joueurs de simple
- Toute déclaration erronée, incomplète ou en retard, sera soumise à l'appréciation de la commission qui statuera à cet égard (refus d'inscription, pénalités sportives).

Article 5 bis : engagement d'une équipe 2 ou 3 en Prénationale

- Le club doit communiquer à l'organisateur, dans les délais fixés par la commission senior, une liste d'exactly 10 joueurs ces joueurs doivent être régulièrement qualifiés.
- Les joueurs brûlés de l'équipe immédiatement supérieure ne peuvent figurer sur cette liste.
- La participation à cette compétition est interdite à tout joueur ne figurant pas sur la liste.
- Cette liste ne peut comporter qu'un maximum de 3 joueurs ayant le statut de NVEQ.
- Au moins 2 joueurs JIFF devront figurer sur la feuille de match en tant que joueurs de simple

- Un joueur ne peut plus jouer dans une équipe de Prénationale dès qu'il a participé à 2 rencontres ou plus dans une équipe supérieure (championnat de France ou Prénationale).
- **Lors de chaque rencontre de Prénationale disputée par l'équipe 2 ou 3 d'un club, au moins 2 joueurs de simple doivent être licenciés dans le club depuis au moins 2 années sportives consécutives (saisons 2024 et 2025).**

Article 6 : joueurs interdits d'équipes inférieures (joueurs brûlés)

- Le classement à prendre en compte pour désigner les joueurs interdits d'équipes inférieures est le dernier classement mensuel à la date limite de la saisie de la fiche équipe.
- Une évolution de l'ordre des joueurs lors des classements mensuels ne modifiera pas l'identité des joueurs brûlés.

Qualification pour un club et participation aux compétitions

Article 7 : le règlement de la Prénationale IDF est aligné sur le règlement des Championnats de France (articles 88 à 100), à une exception près.

La date limite pour la validation de la licence du joueur, quel que soit son statut (EQ/NvEQ), est fixée au dernier jour de saisie de la fiche équipe, soit le dimanche 16 mars 2025. Pour les joueurs dont le changement de club est soumis à l'autorisation du club quitté, la date limite d'enregistrement du changement de club par le Comité reste fixée au 31 octobre 2024.

Rappel de la nouvelle procédure de changement de club :

- La licence est saisie par le club d'accueil depuis ADOC, ou prise en ligne dans le cadre d'une adhésion à un club sur Ten'Up.
- Le Président du club quitté reçoit 1 mail + 1 SMS lui permettant de valider ou s'opposer à la participation en équipe pour le nouveau club. Il dispose d'un délai de 7 jours pour se prononcer.
- Il se connecte à ADOC, rubrique Licence > Changement de club pour statuer sur la demande. Les actions possibles :
 - Accepter : valide la participation en équipe pour le nouveau club.
 - Refuser : interdit la participation en équipe pour le nouveau club. La licence reste au statut « non Equipe » pour la saison sportive.

En cas d'absence de réponse au bout de 5 jours : le Président du club quitté est relancé par SMS et par mail.

En cas d'absence de réponse au bout de 7 jours : la demande est considérée acceptée ce qui valide la participation en équipe pour le nouveau club.

Déroulement des compétitions : dispositions générales

Article 8 : obligations du club visité

- Le club visité doit fournir, par partie, en simple ou en double, au moins 3 balles neuves homologuées FFT.
- Il doit mettre à disposition de la rencontre au moins 2 courts extérieurs de même surface et un court couvert en cas de repli.

- L'équipe visitée peut proposer au club visiteur de disputer la rencontre sur plus de 2 courts, à condition d'avoir obtenu l'accord écrit de l'équipe visiteuse avant la rencontre.
- Toutes les parties sont disputées sur une surface de nature identique. Il est dérogé à cette disposition dans les cas suivants :
 - o Si les capitaines sont d'accord pour qu'il en soit autrement et s'ils obtiennent l'accord du juge arbitre
 - o Si le juge arbitre décide d'utiliser un court couvert et/ou s'il juge que seuls sont praticables des courts de nature différente.
- Si la rencontre initialement prévue sur courts découverts a, en raison des conditions atmosphériques, commencé sur courts couverts, et si au cours de son déroulement les courts découverts deviennent praticables, il appartient au seul juge-arbitre d'apprécier si les parties restant à disputer doivent se dérouler à l'extérieur ou à l'intérieur.
- En cas d'intempéries ou d'impraticabilité des terrains, et pour éviter le report de la rencontre, il peut être utilisé un/des courts n'appartenant pas au club visité, sous réserve que le juge-arbitre estime que son/leur éloignement ne constitue pas un obstacle au déroulement de la rencontre.

Article 9 : Juge-arbitrage et arbitrage

- Le club visité doit mettre à la disposition du juge-arbitre un arbitre (« actif » et niveau A1 minimum) pour chaque partie. Toutes les parties doivent être arbitrées. Si une partie ne l'est pas, elle est gagnée par le club visiteur sur le score forfaitaire de 6/0 6/0. Cette partie ne sera pas prise en compte dans le palmarès des compétiteurs.
- **Tout club qui participe à la Prénationale IDF doit avoir un juge-arbitre de qualification JAE2 inscrit sur la fiche équipe.** Celui-ci peut être affecté à plusieurs équipes du même club ou être licencié dans un autre club. Dans ce dernier cas, il ne peut officier que pour un seul et même club.
- **Tout club qui participe à la Prénationale IDF doit avoir un minimum de 3 arbitres de qualification A1 minimum inscrits sur la fiche équipe et licenciés au club.** Ces arbitres peuvent être affectés à plusieurs équipes du même club.
- Un officiel ne peut pas être inscrit sur la même fiche équipe à la fois en tant que juge-arbitre et arbitre.
- Le jour de la rencontre, le club visité devra présenter 2 arbitres minimum à l'heure prévue pour la rencontre, un 3^{ème} arbitre devant assurer ensuite au moins une partie. Le JAE prononcera la disqualification du club d'accueil si au moins 2 arbitres ne sont pas présentés à l'heure de début de la rencontre.

Tout manquement à ces dispositions entraînera une pénalité sportive à l'encontre de l'équipe concernée. La sanction pourra être un avertissement, soit un ou plusieurs points de pénalité au classement de la poule, soit l'exclusion du championnat.

Article 10 : Communication des résultats

- Le juge arbitre devra saisir la feuille de rencontre dans TEN'UP, au plus tard le dimanche soir.

Article 11 : la rencontre

- 11-1
Avant le début de la rencontre, le capitaine de chaque équipe doit présenter au juge arbitre :
 - o La liste par ordre de classement (dernier classement paru) des joueurs de simple et la liste de ceux susceptibles de jouer les doubles.
 - o L'attestation de licence de l'année en cours de chaque joueur ainsi qu'une pièce d'identité officielle avec photographie.

- Ces documents peuvent être présentés en version papier ou numérique.
- 11-2
Les rencontres sont prévues le dimanche à 9h
- Les clubs pourront recevoir le samedi à 14h ou le dimanche à 14h s'ils ont prévenu la ligue et le club adverse de ce changement au plus tard **le 16 février 2025**. Aucune demande auprès de la commission ne sera acceptée après cette date. Dans ce cas, le club recevant devra pouvoir disposer de 2 courts couverts minimum en cas de repli.
- Les demandes de dérogation pour jouer sur courts couverts (même s'il fait beau) seront étudiées par la Commission.
- Il n'y aura pas de report de rencontre possible (sauf intempéries exceptionnelles ou incidents graves). Dans ce cas et uniquement dans ce cas le club visité a l'obligation de communiquer dans les 48 heures la date du report ainsi que son motif, date qui devra être validée par la commission senior.
- 11-3
- La rencontre comporte 4 simples et 2 doubles. On jouera dans l'ordre simple 4, simple 2, simple 3, simple 1 puis les 2 doubles après 30 minutes maximum de pause à la fin du dernier simple.
- Toutes les parties sont disputées au meilleur des 3 manches, avec jeu décisif dans toutes les manches.
- En double, application du point décisif à 40A et en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif en 10 points.
- 11-4
- Lorsque 2 équipes d'un même club jouent le même week-end (samedi ou dimanche) dans un championnat senior de niveau National, Régional ou Départemental, un même joueur ne peut jouer dans les 2 équipes. Il en va de même lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée ou reportée.
- 11-5
- Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification.

Article 12 : Forfaits

- 12-1
Toute équipe déclarant forfait doit prévenir l'équipe adverse, le juge-arbitre et l'organisateur du championnat
- 12-2
Toute équipe déclarant forfait 2 fois dans un championnat disputé par poules est obligatoirement forfait général pour l'ensemble du championnat. De même pour une équipe 2 fois disqualifiée ou disqualifiée une fois et forfait une autre fois.
- 12-3
Toute équipe déclarée forfait général l'année N sera automatiquement rétrogradée en championnat départemental l'année N+1.

Article 13 : Remboursements de frais

Il n'est pas prévu de remboursement de frais par la Ligue pour les déplacements des équipes.
Les juges-arbitres seront indemnisés conformément au tarif appliqué par la CRA.

Composition de la Prénationale Messieurs

Le championnat de l'année N est disputé par 30 équipes réparties en 5 poules de 6 et qualifiées comme suit :

- Les équipes qui descendent de Nationale 4 à l'issue du championnat de France N-1.
- Les 8 équipes gagnantes de la Division Excellence N-1 dans leur Comité.
- Les places restantes seront attribuées aux équipes de Prénationale N-1 en fonction de leur classement à l'issue du championnat.

Composition de la Prénationale Dames

Le championnat de l'année N est disputé par 24 équipes réparties en 4 poules de 6 et qualifiées comme suit :

- Les équipes qui descendent de Nationale 3 à l'issue du championnat de France N-1.
- Les 8 équipes gagnantes de la Division Excellence N-1 dans leur Comité.
- Les places restantes seront attribuées aux équipes de Prénationale N-1 en fonction de leur classement à l'issue du championnat.

Montées en Championnat de France

La Ligue Ile de France dispose pour la saison sportive 2026 de 7 places pour la Nationale 3 féminine et 8 places pour la Nationale 4 masculine.

Sous réserve que les équipes puissent monter en Championnat de France, ces places reviennent aux 1ers de chaque poule puis aux meilleurs 2èmes.